



Bruxelles, le 6.4.2018
COM(2018) 170 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

**sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme «L'Europe pour les
citoyens» 2014-2020**

{SWD(2018) 86 final}

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme «L'Europe pour les citoyens» 2014-2020

Dans son discours de 2017 sur l'état de l'Union, le président Juncker a insisté sur la nécessité d'associer davantage la société civile au niveau national, régional et local aux travaux sur l'avenir de l'Europe. Le programme «L'Europe pour les citoyens» est l'un des outils permettant d'impliquer les citoyens européens dans le projet européen et de stimuler un intérêt profond à l'égard de l'Union européenne ainsi que l'identification à celle-ci.

Le présent rapport présente les résultats obtenus à mi-parcours par le programme «L'Europe pour les citoyens» et aborde les aspects qualitatifs et quantitatifs de la mise en œuvre du programme, conformément à l'article 15, paragraphe 4, point a), du règlement n° 390/2014 du Conseil du 14 avril 2014¹. Il se fonde sur les conclusions d'une évaluation externe à mi-parcours² et sur un document de travail des services de la Commission européenne³ et s'appuie sur un rapport du Parlement européen de mars 2017 sur la mise en œuvre du programme⁴ ainsi que sur une consultation publique menée par la Commission entre janvier et avril 2017⁵.

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'actuel programme «L'Europe pour les citoyens» pour la période 2014-2020 a été établi par le règlement (UE) n° 390/2014 du Conseil.

Le règlement définit les objectifs généraux du programme comme étant les suivants:

- contribuer à ce que les citoyens comprennent mieux l'Union, son histoire et sa diversité, et
- promouvoir la citoyenneté européenne et améliorer les conditions de la participation civique et démocratique au niveau de l'Union.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants:

- sensibiliser au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes de l'Union, ainsi qu'au but de l'Union, à savoir, de promouvoir la paix, les valeurs de l'Union et le

¹ Règlement (UE) n° 390/2014 du Conseil du 14 avril 2014 établissant le programme «L'Europe pour les citoyens» pour la période 2014-2020 (JO L 115 du 17.4.2014, p. 3).

² Évaluation à mi-parcours du programme «L'Europe pour les citoyens», Deloitte et Coffey International, juillet 2017.

³ Document de travail des services de la Commission accompagnant le rapport sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme «L'Europe pour les citoyens» 2014-2020.

⁴ Rapport du Parlement européen sur la mise en œuvre du règlement (UE) n° 390/2014 du Conseil du 14 avril 2014 établissant le programme «L'Europe pour les citoyens» [2015/2329(INI)].

⁵ Voir: https://ec.europa.eu/home-affairs/content/public-consultation-mid-term-evaluation-europe-citizens-programme-2014-2020_en

bien-être de ses peuples, en favorisant le débat, la réflexion et la mise en place de réseaux, et

- encourager la participation démocratique et civique des citoyens au niveau de l'Union, en leur permettant de mieux comprendre l'élaboration des politiques de l'Union et en créant des circonstances favorables à l'engagement dans la société et entre les cultures et au volontariat au niveau de l'Union.

Le programme est mis en œuvre par la Commission européenne, avec le soutien de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA).

2. ÉLÉMENTS ESSENTIELS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le programme soutient un vaste éventail d'activités et d'organisations promouvant la citoyenneté européenne active par la participation de citoyens de toute l'Europe. Les deux volets du programme («Travail de mémoire européen» et «Engagement démocratique et participation civique») sont complétés par une action transversale («action horizontale: valorisation») en vue de l'analyse, de la diffusion et de l'exploitation des résultats des projets. Comme le prévoit le règlement, le programme a recours à des subventions à l'action pour soutenir des projets relevant des deux volets et à des subventions de fonctionnement pour soutenir les organisations dont les travaux poursuivent les objectifs du programme.

2.1. Les volets du programme

- *Volet n° 1: Travail de mémoire européen*

Ce volet contribue au financement d'activités invitant à réfléchir sur la diversité culturelle européenne et sur les valeurs communes de l'UE au sens le plus large du terme. Il vise à financer des projets consistant à se pencher sur les causes des régimes totalitaires de l'histoire moderne de l'Europe et à commémorer les victimes de leurs crimes.

Il soutient également des activités relatives à d'autres jalons et points de référence de l'histoire récente de l'Europe. La préférence sera accordée en particulier aux projets qui favorisent la tolérance, la compréhension mutuelle, le dialogue interculturel et la réconciliation, dans la perspective de transcender le passé et de bâtir l'avenir, en particulier afin de trouver un écho auprès des jeunes générations.

- *Volet n° 2: Engagement démocratique et participation civique*

Ce volet contribue au financement d'activités portant sur la participation civique, et plus particulièrement les activités directement liées aux politiques de l'Union. Une aide est accordée en vue d'accroître la participation à l'élaboration du projet politique de l'Union dans des domaines liés aux objectifs du programme. Ce volet concerne également les projets et initiatives permettant de créer des circonstances favorables pour la compréhension mutuelle, l'apprentissage interculturel, la solidarité, l'engagement civique et le volontariat au niveau de l'Union.

Dans le cadre du volet n° 2, des financements sont accordés aux types d'activités suivants:

- **le jumelage de villes:** cette mesure appuie des projets qui rassemblent un grand nombre de citoyens originaires de villes jumelées pour discuter de sujets correspondant aux objectifs du programme. En mobilisant les citoyens aux niveaux local et européen pour

débatte de questions concrètes du projet politique de l'Union, ces projets cherchent à promouvoir la participation civique et à créer des circonstances favorables à l'engagement civique.

- **les réseaux de villes:** les municipalités, régions et associations qui travaillent ensemble sur des thématiques communes à long terme peuvent créer des réseaux afin de rendre leur coopération plus durable et d'échanger les bonnes pratiques. Les réseaux de villes organisent des activités autour de sujets d'intérêt commun dans le cadre des objectifs du programme ou de ses priorités pluriannuelles.

- **les projets de la société civile:** cette mesure offre des subventions visant à financer des projets défendus par des partenariats et des réseaux transnationaux faisant directement intervenir les citoyens. Ces projets rassemblent des citoyens issus de différents horizons dans le cadre d'activités qui donnent la possibilité de participer à l'élaboration du projet politique de l'UE. Dans le cadre de ces projets, les citoyens sont invités à collaborer concernant des thèmes prioritaires pluriannuels, ou à débattre de ceux-ci, aux niveaux local et européen.

- *Action horizontale: valorisation*

Cette mesure comprend des activités de communication, des études, la diffusion des résultats du programme, et un soutien en faveur des points de contact «L'Europe pour les citoyens» désignés dans les États membres et les pays participants. Les points de contact «L'Europe pour les citoyens» conseillent les demandeurs, aident à la recherche de partenaires et diffusent des informations sur le programme.

2.2. Budget

Le budget total consacré au programme pour la période 2014-2020 s'élève à 187 718 000 EUR⁶. Le programme a épuisé tous ses crédits d'engagement et de paiement durant la période concernée par le présent rapport. Ces crédits ont été répartis entre les volets et activités du programme de la manière suivante:

- 9,46 millions d'EUR ont été octroyés à des projets relatifs au travail de mémoire européen;
- 12,21 millions d'EUR ont été octroyés à des projets de jumelage de villes;
- 12,71 millions d'EUR ont été octroyés à des réseaux de villes;
- 10,32 millions d'EUR ont été octroyés à des projets de la société civile;
- un montant total de 3,64 millions d'EUR a été octroyé sous la forme d'un soutien structurel à des organisations pour le travail de mémoire européen;
- un montant total de 16,65 millions d'EUR a été octroyé à des groupes de réflexion et à des organisations de la société civile européenne actives dans le domaine de la participation civique;
- le programme a également mis à disposition 2,8 millions d'EUR pour financer des activités transversales, notamment dans le but de tirer le meilleur parti des résultats du programme.

⁶ À l'issue des négociations relatives à l'actuel cadre financier pluriannuel 2014-2020 (CFP), cette enveloppe budgétaire a été réduite d'environ 29,5 millions d'EUR par rapport au budget initialement proposé par la Commission.

Tableau 1: dépenses annuelles du programme pour la période 2014-2016:

Année	Montant dépensé (en EUR)
2014	22 688 003
2015	22 352 785
2016	22 765 895
Total 2014-2016	67 806 683

Source: Rapports annuels de la Commission européenne sur les activités du programme pour 2014, 2015 et 2016.

2.3. Demandes reçues et projets sélectionnés

Entre 2014 et 2016, plus de 7 000 demandes de subvention ont été présentées. Moins de projets ont bénéficié d'une subvention qu'au titre du programme précédent⁷. Cela s'explique notamment par l'envergure plus importante des projets ayant bénéficié de subventions ainsi que par le nombre plus élevé de participants aux projets.

En moyenne, moins de 10 % des projets proposés pour la période 2014-2016 ont été financés, sauf en ce qui concerne les projets de jumelage de villes. En 2016, 8 % des projets relatifs au travail de mémoire européen, 22 % des projets de jumelage de villes, 9 % des réseaux de villes et 5 % des projets de la société civile ont été financés⁸. La demande élevée en subventions montre qu'un financement supplémentaire est nécessaire, y compris pour le suivi et la diffusion. Malgré leur évaluation positive, un nombre important de projets (qui auraient pu contribuer à accroître l'incidence du programme) n'ont pas pu être financés en raison de restrictions budgétaires. Les parties prenantes ont souligné que cette situation peut dissuader les demandeurs de réintroduire une demande dans les années à venir. Dans son rapport de mars 2017 sur la mise en œuvre du programme au cours de la période 2014-2020⁹, le Parlement européen a invité le Conseil et la Commission à envisager un budget total d'environ 500 millions d'EUR pour le programme qui lui succédera au titre du prochain CFP¹⁰. Le comité économique et social européen est parvenu à des conclusions analogues dans son avis sur «Le financement des organisations de la société civile», adopté en octobre 2017¹¹.

⁷ À titre d'exemple, alors qu'en 2013, 544 projets au total ont été financés, seuls 395 projets ont été sélectionnés en vue d'un financement en 2016. Au total, 353 projets de jumelage de villes et 41 réseaux de villes ont été financés en 2013, contre seulement 237 projets de jumelage de villes et 30 réseaux de villes en 2016.

⁸ Rapports annuels de la Commission européenne sur les activités du programme pour 2014, 2015 et 2016.

⁹ Voir référence ci-dessus.

¹⁰ Ce qui représente un euro symbolique par citoyen.

¹¹ Voir: Comité économique et social européen, «Le financement des organisations de la société civile par l'UE», avis d'initiative, de Jean-Marc Roirant, du 19 octobre 2017, EESC 2017, 01953.

Tableau 2: Nombre de subventions de projet et de fonctionnement octroyées par rapport au nombre de demandes reçues¹²

Volet	Type de subvention	Nombre de demandes reçues	Nombre de projets sélectionnés	% sélectionné	Nombre de demandes reçues	Nombre de projets sélectionnés	% sélectionné	Nombre de demandes reçues	Nombre de projets sélectionnés	% sélectionné
		2014			2015			2016		
Volet n° 1	Subventions à l'action	472	36	8 %	538	33	6 %	468	38	8 %
	Subventions de fonctionnement	22	6	27 %	6	6	100 % ¹³	6	6	100 %
Volet n° 2	Jumelage de villes	667	252	38 %	1404	252	18 %	1093	237	22 %
	Réseaux de villes	224	35	16 %	339	32	9 %	328	30	9 %
	Projets de la société civile	538	29	5 %	440	27	6 %	541	25	5 %
	Subventions de fonctionnement	139	29	21 %	37	31	84 %	31	30	97 %
Total		2062	387		2764	381		2467	366	

Source: Évaluation à mi-parcours de 2017 du programme, Deloitte et Coffey International.

2.4. Origine géographique des projets

Le programme est ouvert aux États membres de l'UE, aux pays candidats et candidats potentiels (c'est-à-dire les pays des Balkans occidentaux) et aux pays de l'AELE qui sont parties à l'accord EEE, à condition qu'ils aient signé un accord international définissant les modalités de leur participation au programme. En 2017, le programme s'est déroulé dans 33 pays participants¹⁴.

Compte tenu de la participation d'organisations partenaires, tous les pays participant au programme ont reçu des subventions de projet. La Hongrie reste le pays qui compte le plus grand nombre de bénéficiaires, puisqu'environ 15 % du nombre total des subventions de projet lui ont été attribués entre 2014 et 2016. La Slovaquie et l'Italie suivent de près en ce qui concerne le nombre de projets, avec respectivement environ 13 % et 11 % des subventions octroyées. Cela est dû principalement à la mesure de jumelages de villes, pour laquelle ces trois États membres représentent près de la moitié des demandes reçues.

¹² Les pourcentages sont arrondis.

¹³ Seules les organisations initialement sélectionnées dans le cadre de l'appel à propositions pour la première année du programme pouvaient présenter une nouvelle demande en 2015 et 2016.

¹⁴ Les 28 États membres de l'UE ainsi que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie.

Tableau 3: Nombre de demandes reçues en 2014, 2015 et 2016 par pays



Source: Évaluation à mi-parcours de 2017 du programme, Deloitte et Coffey International.

2.5. Participants et partenaires

Entre 2014 et 2016, des subventions ont été accordées afin de soutenir plus de 1 000 projets dans les 33 pays participants. Au total, 3,3 millions de citoyens ont participé directement à des activités soutenues par le programme (par exemple, les participants à des activités dans le cadre du jumelage de villes, à des manifestations organisées par des organisations de la société civile, etc.) et 3,9 millions ont participé de manière indirecte (par exemple, les utilisateurs du matériel en ligne réalisé dans le cadre du programme, les lecteurs des études réalisées par des groupes de réflexion, etc.). Les données concernant les nouveaux bénéficiaires indiquent que le programme a réussi à toucher de nouveaux publics tant en attirant de nouveaux bénéficiaires qu'à l'aide de partenariats plus larges et plus transnationaux¹⁵. Le programme a touché près de 4 500 villes en Europe grâce à des projets de jumelage de villes et des réseaux de villes¹⁶.

Le nombre total de partenaires participant à chaque projet a également connu une hausse considérable. Les demandeurs ont accumulé de l'expérience au fil du temps et, par conséquent, ont présenté des projets plus complexes impliquant davantage de partenaires. Au total, plus de 2 500 organisations ont participé: d'une part, environ 700 organisations pour le travail de mémoire européen et, d'autre part, 1 800 organisations de la société civile.

2.6. Qualité des projets

La mise en place d'un système de priorités thématiques pluriannuelles afin de remplacer l'ancien système de priorités annuelles a apporté de la souplesse et d'importantes améliorations au niveau des projets. Les priorités pluriannuelles pour le reste de la période couverte par le programme (2016-2020) ont été introduites pour donner aux demandeurs davantage de temps pour planifier et préparer leurs projets, ce qui leur permet de mieux se concentrer sur les objectifs du programme et de présenter des propositions plus structurées dont les incidences potentielles sont plus importantes. Le programme est principalement axé sur les citoyens ainsi que sur des questions d'actualité telles que la migration, la solidarité, la

¹⁵ Voir le chapitre 3 du document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport.

¹⁶ Données du programme de suivi, fournies par l'EACEA.

diversité culturelle, l'intégration sociale, le patrimoine culturel européen et la mémoire historique, ce qui a donné aux participants la possibilité d'introduire des perspectives de terrain dans le débat européen, tout en permettant aux institutions de l'Union de s'engager directement auprès des citoyens sur le terrain.

Cela a contribué à améliorer la qualité globale des projets de jumelage de villes, comme l'ont démontré les notes obtenues lors de l'évaluation. Dans le passé, les projets de jumelage de villes consistaient souvent en des rencontres entre des personnes provenant de différents pays pour traiter de divers sujets tels que l'environnement ou le sport. À la suite de ce programme, les actions ciblées de la Commission et de l'agence exécutive ont permis aux projets de jumelage de villes et de réseaux de villes, financés au titre du programme, de devenir progressivement plus larges et plus structurés. Ces projets mobilisent généralement un grand nombre de partenaires (cinq en moyenne pour les projets de jumelage de villes et dix pour les réseaux de villes)¹⁷ et sont axés sur des questions clés telles que la migration ou le débat sur l'avenir de l'Europe.

Les exigences quant au contenu ont également été renforcées pour les projets relatifs au travail de mémoire et pour les projets de la société civile, ce qui a renforcé leurs liens avec les objectifs du programme. En conséquence, un nombre croissant d'organisations ont présenté des projets plus innovants comportant une plus forte dimension européenne¹⁸.

2.7. Soutien structurel aux organisations

Entre 2014 et 2017, des organisations de la société civile européenne et des groupes de réflexion ont bénéficié d'un soutien structurel pluriannuel au moyen de subventions de fonctionnement¹⁹. Sur la base de leur programme de travail pour 2014-2017, les organisations sélectionnées ont bénéficié de subventions de fonctionnement annuelles. Selon l'évaluation externe à mi-parcours du programme, les subventions de fonctionnement pluriannuelles ont permis aux bénéficiaires de travailler avec une vision à plus long terme et donc d'accroître l'efficacité de leurs activités.

3. QUELLES ONT ÉTÉ LES RÉALISATIONS DU PROGRAMME «L'EUROPE POUR LES CITOYENS»?

Comme le montre le document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport, le programme obtient des résultats généralement bons à mi-parcours pour les deux volets au regard de ses objectifs spécifiques, sur la base des indicateurs d'impact figurant dans l'analyse d'impact, des indicateurs de performance établis dans le règlement et des avis exprimés par les parties prenantes.

3.1. Pertinence du programme et valeur ajoutée européenne

Dans un contexte politique, social et économique difficile, le programme a joué un rôle important dans la promotion de l'engagement civique des citoyens de toute l'Europe. Il a encouragé les citoyens à participer plus activement au développement de l'Union et à promouvoir ses valeurs fondamentales, telles que la tolérance, la solidarité et la non-

¹⁷ Voir, par exemple, le projet de jumelage français «Festival of Europe», décrit à l'annexe 4 du document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport.

¹⁸ Voir, par exemple, le projet relatif au travail de mémoire «In Between?», décrit à l'annexe 4 du document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport.

¹⁹ Appel à propositions pour un soutien structurel aux organismes de recherche sur les politiques publiques européennes (groupes de réflexion) et aux organisations de la société civile au niveau européen – COMM-C2/01-2013.

discrimination, au moyen de projets et d'activités auxquels ils ont pu participer et qui leur ont permis de faire entendre leur voix. Un grand nombre de projets ont traité directement de questions politiques et sociétales actuelles telles que les crises migratoire et économique. Le programme a également soutenu le volontariat, notamment en fournissant des stages aux membres du corps européen de solidarité nouvellement créé.

La montée de l'euroscpticisme au cours de cette période a mis en évidence l'importance du programme, en renforçant la nécessité d'encourager le développement d'un sentiment partagé d'identité européenne et de réfléchir aux causes des incertitudes liées à l'attrait et à la valeur ajoutée de l'Union européenne pour les pays participants et les citoyens européens. Dans ce contexte, le programme a offert un espace de dialogue public qui donne aux citoyens la possibilité d'exprimer leurs idées sur l'avenir de l'Europe par une approche de terrain.

Par rapport au programme précédent, l'attention accrue qui est portée à la mémoire historique européenne dans le programme actuel a été essentielle pour atteindre les objectifs de ce dernier. Elle a en particulier favorisé la réflexion sur la diversité culturelle et les valeurs communes de l'Europe, et créé des liens entre les leçons tirées de l'histoire européenne récente et le débat sur l'avenir de l'Europe.

Toutes les activités financées au titre du programme «L'Europe pour les citoyens» ont une dimension transfrontière, en ce qu'elles impliquent des citoyens et organisations de plusieurs pays participants, ou sont liées à l'Union européenne elle-même. Les activités liées, notamment, au travail de mémoire, au jumelage de villes ou aux réseaux paneuropéens sont destinées à élargir les perspectives et à développer un sentiment d'identité et d'appartenance européennes. Le programme démontre l'existence d'une valeur ajoutée européenne grâce aux effets cumulés de son incidence sur les participants et de sa complémentarité avec d'autres initiatives de l'UE, valeur ajoutée qui aurait peu de chances d'être obtenue par d'autres moyens si le programme n'était pas poursuivi.

3.2. Réalisation des objectifs du programme

Grâce au volet «Travail de mémoire européen», le programme a contribué à la sensibilisation à la mémoire historique européenne et au travail de mémoire européen, notamment par la mise en place d'activités qui associent le travail de mémoire, la participation civique et la démocratie au sens le plus large. Dans le domaine des projets relatifs à l'Holocauste et au génocide, un échange dépassant les frontières nationales et promouvant une approche européenne de l'histoire a été encouragé, ajoutant ainsi une valeur substantielle aux débats en la matière. D'après l'évaluation externe à mi-parcours, les participants ont conclu les projets consacrés au travail de mémoire européen en reconnaissant qu'ils partageaient des valeurs communes avec des citoyens d'autres pays participants, et que les projets avaient le potentiel de contribuer à des changements durables dans l'attitude des participants à l'égard de l'Union européenne et de son histoire, de ses valeurs et de sa culture²⁰.

Dans le domaine du jumelage de villes, le programme obtient des résultats en améliorant et en favorisant la compréhension mutuelle et l'amitié entre les citoyens au niveau local. Le jumelage de villes propose une approche de terrain de la citoyenneté en invitant les citoyens issus de communautés locales à vivre et à reconnaître la valeur ajoutée apportée par l'Union²¹.

²⁰ Voir, par exemple, le projet irlandais consacré au travail de mémoire «Women, War and Peace», décrit à l'annexe 4 du document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport.

²¹ Voir, par exemple, le projet de jumelage des villes de San Bartolomé de las Abiertas (Espagne) et Lavernose-Lacasse, décrit à l'annexe 4 du document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport.

Ces expériences permettront à leur tour de renforcer le sentiment d'appartenance à l'UE et, enfin, la participation civique au niveau de l'Union.

Les réseaux de villes ont complété la mesure traditionnelle de jumelage de villes en offrant aux villes et municipalités la possibilité de développer des projets à plus grande échelle dans l'optique d'accroître l'incidence et la durabilité des projets. Cela a permis aux bénéficiaires de concevoir des projets plus thématiques et davantage liés à l'élaboration des politiques et de tisser des liens durables avec des organisations partenaires²².

Le programme a ciblé des organisations de la société civile grâce à des subventions de fonctionnement et à des projets de la société civile. Ces deux aspects ont associé des citoyens à la participation civique et démocratique au niveau européen et ont contribué à l'objectif global du programme consistant à rapprocher l'Union européenne de ses citoyens. En ce qui concerne les deux volets, le budget disponible a été dépensé à un rythme relativement régulier chaque année. Le nombre élevé de participants directs et indirects atteint par les projets du programme «L'Europe pour les citoyens» montre que le programme a été efficace pour un coût relativement faible.

La participation d'organisations de parties prenantes au programme a influencé leur perception de l'Europe. La plupart des organisations participantes ont observé des effets positifs sur leur connaissance de l'Europe et étaient déterminées à s'engager davantage auprès de la société civile. La participation au programme a également permis aux organisations de la société civile et à leurs partenaires de renforcer leurs capacités et leur expérience internationale, d'apprendre les uns des autres et, dans certains cas, de former des réseaux durables.

Pour ce qui est de la durabilité des résultats du programme, les projets ont créé des relations de longue durée entre des partenaires qui, dans de nombreux cas, ont continué à participer à d'autres activités civiques après la fin du projet. De ce fait, par exemple, des réseaux de villes ont été mis en place à la suite de projets de jumelage de villes et des manifestations ultérieures ont été organisées entre les mêmes bénéficiaires, ce qui a permis la poursuite d'activités et de projets après leur financement initial par le programme «L'Europe pour les citoyens». Toutefois, certaines activités étaient également «ponctuelles», par exemple des manifestations et réunions dont le but était d'échanger des expériences en se concentrant sur des aspects sociaux et culturels.

L'une des mesures de simplification mises en œuvre dans le programme actuel a été l'introduction de deux volets seulement, accompagnés d'une action horizontale. Cette nouvelle structure s'est révélée plus claire pour les demandeurs et fonctionne de manière satisfaisante, tandis que l'introduction de priorités pluriannuelles, le passage à un système de paiement forfaitaire et un éventail de mesures en ligne (système de présentation de rapports) ont apporté des améliorations supplémentaires.

Le processus de suivi a toutefois été difficile, parce que le règlement prévoyait différents ensembles d'indicateurs qui n'étaient pas directement comparables aux indicateurs utilisés dans l'analyse d'impact.

3.3. Activités de valorisation – tirer le meilleur parti du programme

²² Voir, par exemple, le réseau de villes néerlandais «Town to Town, People to People – Building A European Culture of Zero waste», décrit à l'annexe 4 du document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport.

Dans ce domaine, l'activité principale a consisté à soutenir financièrement les structures d'information dans les États membres de l'UE et les autres pays participants (les points de contact «L'Europe pour les citoyens»²³). L'évaluation externe à mi-parcours confirme l'efficacité des points de contact en tant qu'acteurs au niveau national pour promouvoir le programme, soutenir les demandeurs potentiels et établir des liens avec des organisations de terrain et des parties prenantes dans les pays participants.

En outre, des outils de diffusion, tels que la plate-forme VALOR pour les résultats des projets²⁴, ont été élaborés et tenus à jour. Cette nouvelle base de données en ligne permet de favoriser l'échange de bonnes pratiques et les synergies entre les différents programmes de financement de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté.

Bien que les activités de diffusion aient largement contribué à mieux faire connaître le programme, il serait utile de développer une approche plus stratégique au cours de la deuxième moitié du programme, pour continuer à améliorer la visibilité des activités ainsi que la transférabilité et la durabilité des résultats des projets.

3.4. Manifestations et réunions relatives aux politiques

Les manifestations organisées au cours de la première moitié du programme ont contribué à mieux le faire connaître, à accroître sa visibilité générale et à mobiliser plus activement les parties prenantes. Depuis 2010, la Commission européenne organise chaque année des réunions de mise en réseau consacrées au travail de mémoire européen, lesquelles rassemblent des représentants des organisations actives dans ce domaine. Depuis 2012, la Commission européenne organise également une manifestation annuelle spéciale à Bruxelles afin de commémorer les victimes de l'Holocauste, lors de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le 27 janvier. En plus d'encourager le développement d'un réseau paneuropéen de travail de mémoire, ces événements renforcent le dialogue sur les priorités pluriannuelles du volet consacré au travail de mémoire du programme et sont également susceptibles d'améliorer l'image globale du programme.

Dans le cadre du volet relatif à la participation civique, deux conférences ont été organisées en coopération avec des organisations de parties prenantes (à Rome en 2014 et à Barcelone en 2016), ce qui a renforcé la visibilité politique des activités financées au titre du programme.

Les parties prenantes participent au processus d'élaboration des politiques dans le cadre du programme grâce au dialogue civil, qui consiste en des réunions régulières entre les services de la Commission et près de 50 organisations de parties prenantes clés qui y jouent un rôle actif. Par l'intermédiaire de son groupe de dialogue civil, le programme garantit la présence de voix indépendantes de la société civile dans les débats de l'UE et leur offre un espace de dialogue avec la Commission et d'autres institutions.

3.5. Complémentarités et synergies avec d'autres programmes de l'UE

Le programme «L'Europe pour les citoyens» est cohérent avec d'autres politiques et outils de l'UE destinés à renforcer la participation des citoyens dans la société civile de l'UE et est conforme à d'autres instruments dans les domaines du volontariat, de la jeunesse, de la recherche et de l'innovation. Il complète d'autres programmes de financement de l'Union, notamment Erasmus+, le corps européen de solidarité, le sous-programme Culture du

²³ Entre 2014 et 2016, tous les États membres et pays participants, sauf le Royaume-Uni, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, ont désigné des points de contact «L'Europe pour les citoyens».

²⁴ Voir: <http://ec.europa.eu/programmes/europe-for-citizens/projects/>

programme «Europe créative» et l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, en y ajoutant l'accent mis sur la participation et l'attention particulière accordée aux citoyens et aux aspects sociétaux de l'Union.

Bien que des synergies soient déjà apparues dans certains domaines, par exemple avec la mise en place de la plate-forme VALOR susmentionnée ou la coopération occasionnelle entre les points de contact «L'Europe pour les citoyens», les bureaux «Europe créative» et les agences nationales Erasmus+, l'évaluation à mi-parcours montre que le programme peut continuer de bénéficier d'une approche plus coordonnée avec d'autres programmes pertinents à l'avenir.

4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

En Europe, les évolutions politiques et sociétales au cours de la dernière décennie ont mis en avant les questions de citoyenneté et souligné la nécessité d'accroître la valeur que les citoyens attachent au projet européen.

Le présent rapport sur l'évaluation à mi-parcours du programme «L'Europe pour les citoyens» 2014-2020 confirme l'utilité du programme pour promouvoir la participation civique, renforcer le sentiment d'appartenance commune et soutenir la compréhension mutuelle. Ce programme joue un rôle global positif pour encourager la participation civique et l'engagement démocratique, en s'adressant à un grand nombre de citoyens qui, autrement, n'auraient pas participé au projet européen. La participation au programme contribue à mieux faire connaître les questions relatives à l'UE et à renforcer la compréhension mutuelle et l'identification à l'Europe, ce qui permet de soutenir le processus d'intégration européenne à plus long terme. Depuis ses débuts, le programme «L'Europe pour les citoyens» est reconnu comme une étape vers une plus grande cohérence de la stratégie et de la politique de l'UE dans les domaines de la participation civique et du travail de mémoire européen. Dans ce contexte, le programme peut également avoir une incidence positive sur l'intérêt des citoyens pour les prochaines élections européennes et sur leur participation à ces élections.

La structure actuelle du programme, qui comporte deux volets et une mesure transversale sur la valorisation, a contribué au débat sur l'avenir de l'UE, sur la base des leçons tirées du passé. Les subventions de fonctionnement et les subventions à l'action ont contribué à atteindre les résultats désirés.

Alors que la plupart des programmes de financement de l'UE sont directement liés à des politiques spécifiques de l'UE, le programme «L'Europe pour les citoyens» comble une lacune en répondant à l'objectif global de la Commission consistant à rapprocher les citoyens de l'UE. En travaillant directement avec les citoyens, le programme fournit un espace de dialogue unique qui permet d'impliquer les citoyens de l'UE grâce à une approche de terrain. Le programme a démontré sa valeur ajoutée au niveau de l'UE, tant par ses incidences sur les participants que par son rôle de complément d'autres instruments de financement et initiatives politiques de l'UE.

Dans le cadre de l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel et des futurs programmes de financement de l'UE, la Commission évaluera les conclusions de l'évaluation à mi-parcours et examinera tous les aspects dont l'amélioration est préconisée, en particulier l'augmentation de la visibilité du programme, la révision des indicateurs de suivi et le renforcement des synergies avec d'autres programmes de financement et initiatives de l'UE.